

B.E.P Finition

Dominante : Peinture ~ Vitrierie ~ Revêtements

Epreuve EP2 (Ecrit)

ANALYSE D'UN DOSSIER ET REDACTION D'UN MODE OPERATOIRE

Durée de l'épreuve : 4h

Coefficient : 6

Dossier ressources

Ce dossier comprend 5 documents :

- . Extrait du cahier technique
d'exécution des enduits de lissage des sols page 2 / 6
- . Fiche technique résidentiel « Balsan » page 2 / 6
- . Extrait de DTU 59.1 page 3 / 6
- . Fiche technique Antéor brillant page 3 / 6
- . Extrait du DTU 53.1 page 4 / 6
- . Les fiches techniques Primroxol et Roxol S page 5 / 6
- . Les fiches techniques : Sader fix et maxiglue page 6 / 6

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE SECTEUR 8 - BATIMENT	BEP	FINITION Peinture Vitrierie Revêtements	X	SESSION 2004	Code	Forme	Durée	ANALYSE D'UN DOSSIER ET REDACTION D'UN MODE OPERATOIRE Dossier ressources	Coefficient	6
				Epreuve	EP 2	Ecrit	4 h		Feuille	1 / 6

1.2. caractéristiques générales

Un enduit de lissage doit impérativement assurer la fonction : lissage, c'est-à-dire assurer au support sur lequel il est appliqué, un état de surface fini, lisse et régulier.

Il confère au support une porosité homogène.

Compte tenu de leur mode de mise en œuvre, ces enduits – tout en réduisant pour les enduits dits épais, dans une certaine mesure, les fissures et les bosses du support – ne peuvent donner ni la planéité, ni le niveau, ni l'horizontalité si l'on part d'un support ne présentant pas ces qualités.

1.4. classification des enduits de lissage

1.4.1. classification suivant l'aptitude à l'emploi

On distingue trois types d'enduits de lissage par référence au classement P (poissonnement) du classement UPEC :

- les enduits classés P2 (à performances mécaniques normales). Ces enduits associés à des matériaux de revêtements de sol plastiques, textiles et céramiques classés au moins P2 sont aptes à l'emploi dans les locaux classés P2.
- les enduits classés P2*. Ces enduits associés à des parquets mosaïques collés classés au moins P2 (et bien entendu aux matériaux de revêtements de sol plastiques, textiles et céramiques classés au moins P2) sont aptes à l'emploi dans les locaux classés P2.
- les enduits classés P3 (à hautes performances mécaniques). Ces enduits associés à des matériaux de revêtements de sol classés P3 sont aptes à l'emploi dans les locaux classés P3.

Nota : Il est bien entendu que c'est le plus faible des 2 classements P de l'enduit de lissage et du matériau de revêtement de sol qui détermine le classement du revêtement de sol associé à son enduit de lissage et qui est à comparer au classement UPEC du local.

1.4.2. classification suivant la durée de prise

On distingue deux catégories de produits de lissage :

- les produits à prise lente sur lesquels on ne peut marcher que 6 à 12 heures après leur application environ. Ce sont des produits applicables uniquement en fine épaisseur (enduits dits minces), laquelle varie d'un voile jusqu'à 3 à 4 mm suivant la granulométrie de la poudre.
- les produits à prise rapide sur lesquels on peut marcher au bout de 2 à 4 heures environ. Ils conduisent à la réalisation d'enduits pouvant atteindre généralement 8 mm en épaisseur continue (en 2 passes) ou 4 mm en une seule passe (enduits dits « épais », par rapport aux précédents).

Toutefois, certains enduits peuvent être réalisés en une seule passe d'épaisseur supérieure à 4 mm. Mention en est faite alors dans l'Avis Technique.

4. mise en œuvre

4.1. application

L'enduit de lissage est réalisé par l'entreprise applicatrice du revêtement de sol.

4.2. état général du support

Les supports destinés à recevoir l'enduit de lissage doivent être :

- sains, solides, à surface plane et régulière;
- non fissurés;
- normalement absorbants;
- propres;
- et, en outre, secs au moment de l'application de l'enduit de lissage.

4.3. préparation du support

4.3.1. grattage

Le support doit être débarrassé de tous dépôts, déchets, pellicules de plâtre, enduit de peinture, plaques de laitance.

4.3.2. dépoussiérage

Dans tous les cas, le support doit être soigneusement nettoyé et dépoussiéré.

4.3.3. humidification du support

Si l'application se fait par temps chaud ou si le support a été exposé au soleil, il est nécessaire d'humidifier préalablement le support (?).

4.4. condition de température à respecter lors de l'application

La pose ne doit pas être effectuée sur support trop froid (température inférieure à 5 °C du support).

Elle ne doit pas s'effectuer non plus sur support chaud (température du support supérieure à 30 °C) ou sur sol chauffant en cours de chauffe.

De plus, par temps chaud, il convient d'ajouter dans l'eau de gâchage une résine approvisionnée par le fabricant du produit de lissage.

4.5. préparation de la pâte

4.5.1. produits prêts au mouillage (P2, P2*, P3)

Les proportions d'eau de gâchage du produit pour lissage indiquées dans l'Avis Technique doivent être respectées. Le mélange de la poudre avec l'eau se fait généralement en pratique mécaniquement en utilisant un fouet/batteur tournant à vitesse lente (300 à 600 tours minute). Toutefois, pour des surfaces réduites, le malaxage de la poudre peut également se faire manuellement.

On respectera, quant au temps de repos de la pâte avant application et à l'emploi du produit de lissage gâché, la durée de vie du mélange qui est indiquée dans l'Avis Technique.

4.5.2. produits avec adjonction de résine (P3)

La résine devant être ajoutée à l'eau de gâchage est présentée sous une forme prédosée pour être associée à un sac de 25 kg de poudre. Les proportions d'eau de gâchage indiquées dans l'Avis Technique doivent être respectées.

Le malaxage de la poudre se fait comme indiqué précédemment.

4.6. mise en œuvre proprement dite

L'étalement du produit se fait généralement à l'aide d'une taloche-lisseuse.

Pour les produits P3 utilisés dans les locaux P3, l'épaisseur minimale d'application est de 3 mm.

4.7. pouvoir auto-lissant

Selon la composition de base des produits pour lissage, ceux-ci, après gâchage, présentent un pouvoir auto-lissant qui subsiste plus ou moins longtemps après le malaxage.

On peut estimer que :

- les produits à base de ciment Portland uniquement et contenant une relativement grande quantité de caséine gardent très longtemps, après gâchage, une grande fluidité;
- les produits contenant du ciment fondu ont, après gâchage, une fluidité qui s'amenuise très rapidement.

D'une façon générale, on peut estimer que, dans les 10 premières minutes, la pâte a un bon pouvoir auto-lissant.

4.8. consommation

D'une façon générale, on peut estimer qu'il faut 1,4 kg de poudre par m² et par mm d'épaisseur d'enduit à réaliser.

5. précautions particulières après pose

L'enduit étalé doit être protégé pendant les premières heures après la pose, de toute source de chaleur (soleil, radiateur) et de courants d'air (?).

5. délai d'attente avant mise en circulation

Dans le cas de pose d'enduit à prise lente, il y a lieu d'attendre 6 à 12 heures avant de pouvoir marcher dessus. Dans le cas de pose d'enduit à prise rapide, 2 à 4 heures d'attente suffisent.

7. finition éventuelle : ponçage

D'une façon générale, le ponçage n'est pratiqué que pour enlever ou estomper localement des surépaisseurs d'enduit, ou dans le cas de reprises.

8. délai d'attente minimal avant la pose des revêtements de sol minces

Il dépend essentiellement de l'épaisseur de l'enduit réalisé et des conditions hygrométriques au moment de la pose. Il est généralement compris entre 1 et 3 jours.

Un délai d'attente trop important peut exposer l'enduit à une dégradation consécutive aux travaux effectués par d'autres corps d'état pendant ce délai.

annexe 1

dispositions particulières relatives à la préparation de certains supports par application d'un primaire

Lorsque les supports ne présentent pas les qualités requises en ce qui concerne :

- leur propreté,
- leur pouvoir absorbant,

il y a lieu de procéder, au préalable, à l'application d'un primaire compatible avec le produit pour lissage de sol.

Ce traitement peut également convenir dans le cas de supports présentant des microfissurations.

Il ne peut s'agir ici que de formuler quelques conseils généraux à respecter, car chaque cas de pose devient un cas spécifique.

1. principe

Les poussières en quantité trop importantes, les salissures (essentiellement plâtre, enduit de peinture, etc.) et une porosité anormalement forte ou faible s'opposent à une adhérence normale de l'enduit de lissage sur le support.

Il est donc nécessaire d'interposer un élément supplémentaire (c'est-à-dire un *primaire*) qui :

- soit empêchera une déshydratation de l'enduit (cas des supports trop poreux);
- soit jouera un rôle de « pont d'adhérence » entre le support et l'enduit (cas des supports non poreux);
- soit colmatera les poussières restantes après dépoussiérage.

2. les primaires

Ils sont nommément désignés dans les Avis Techniques de chacun des produits pour lissage où ils sont donnés à titre d'information.

Ceci étant, compte tenu des connaissances actuelles, il peut être donné, à titre indicatif, les recommandations générales suivantes :

- préparation du support tel que défini précédemment au § 4.3 puis :
- application et choix d'un primaire

L'emploi d'un primaire s'avère nécessaire dans les cas suivants :

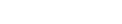
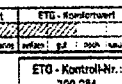
a) si le support a été taché par des traces de plâtre (?), d'enduit de peintre ou de peinture et/ou si le support est non (ou très peu) poreux (cas du béton surfacé lisse ou adjuvanté (?)), il y a lieu d'appliquer un *primaire en phase solvant* (?) qui formera un « pont d'adhérence » entre l'enduit de lissage et le support ;

b) si le support est trop poreux, il y a lieu d'appliquer un *primaire en phase aqueuse* qui réduira la porosité en surface du support. Les deux opérations, pose du primaire et application de l'enduit, doivent se succéder rapidement.

Nota : A titre d'information, il est considéré qu'un support présente une porosité normale lorsqu'une goutte d'eau déposée à sa surface, est absorbée entre 3 et 20 minutes.

RESIDENTIEL 3000

U2S+ P2 M3



NATURE
Moquette tuftée à velours coupé sur dossier synthétique sous couche mousse latex.

CARACTÉRISTIQUES	
Velours :	100 % polyamide
Velours antistatique	
Traité SCOTCHGARD	
Poids :	460 g/m ²
Épaisseur totale :	8 mm
Hauteur du velours :	4,5 mm
Jauge :	1/10"
Serrage :	53 points
Densité :	209 350 points/m ²
Poids total :	2 000 g/m ²
Solidité des coloris :	
Lumière :	5-6/7
Frottement :	4-5/5
Résistance thermique :	0.12 m ² C°/W
Isolation phonique :	ΔL 38 dB

PRÉSENTATION	
Largeur :	4 + 5 m
Longueur :	4 + 5 m : pièce et coupe
Nombre de coloris :	environ 25 ml
	30
	dont 20 coloris disponibles en 5 m

CLASSEMENT
U2S+ P2 - ITR N° 572/93 20°
M3 - CSTB N° RA 99-516
NFEN 1307 Classe 3 LC2
ETG N° 300 264 - GUT N° 12854

DOMAINE D'USAGE
USAGE D'HABITATION : normal : salle de séjour, pièces attenantes.
USAGE PROFESSIONNEL : moyen : chambres d'hôtels, bureaux privés.

POSE
Collée sur sol plan, sec, rigide et sain.
Colles préconisées : colles acryliques en émulsion.

ENTRETIEN
Entretien courant : aspirateur.
Nettoyage périodique : shampoings dilués séchant sans laisser de résidus gras.
Rénovation par shampoing et extraction.



Balsan Moquette
Corbilly Arthon - B.P. 50 - F - 36330 LE POINÇONNET
Tél. : 02.54.29.16.00 - Fax : 02.54.36.37.40 et 02.54.36.79.08
e-mail: balsan.moquette@wanadoo.fr - Site BALSAN: www.balsan.fr

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE SECTEUR 8 - BATIMENT	BEP	FINITION Peinture Vitrerie Revêtements	X	SESSION 2004	Code	Forme	Durée	ANALYSE D'UN DOSSIER ET REDACTION D'UN MODE OPERATOIRE Dossier ressources	Coefficient	6
				Epreuve	EP 2	Ecrite	4 h			

FICHE TECHNIQUE : ANTEOR BRILLANT

DEFINITION.

- Peinture laque tendue brillante aux résines alkydes en solution.

DESTINATION.

- INTERIEUR/EXTERIEUR NEUF/ENTRETIEN
- Protection et décoration de tous fonds usuels du bâtiment.

PROPRIETES.

- Excellent tendu.
- Brillant profond et durable.
- Très bonne tenue en extérieur sur menuiserie uniquement.
- Pouvoir couvrant élevé.
- Lessivable.



Phase solvant



Brillant



Lessivable



Rouleau



Brosse

CARACTERISTIQUES.

Peinture liquide.	Mors poussière : 4 heures. Sec : 8 à 9 heures. Recouvrable : 24 heures.
Tendu.	14 à 18 m ² /litre environ par couche.
En stock : blanc. En machine à teinter : toutes teintes du nuancier « Le Chromatic ».	1 litre, 5 litres et 15 litres selon bases
1,15 ± 0,05 (norme EUR PL 004)	18 mois en emballage d'origine non entamé.
En poids (norme EUR PL 005) : (68 ± 2) % En volume (théorique) : (53 ± 2) %	Inflammable. Ne pas respirer les aérosols. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Consulter la fiche de sécurité sur le numéro vert du minitel 08.36.05.10.12 code EURIDEP.
	Entre 21 °C et 55 °C.

PROCESSUS.

IMPRESSION adapté au support si nécessaire	IMPRIMA, IMPRIMUR dilués, EXPRIM, PRIMWOOD, VIGORPRIM ou PRIVIGOR 664
FINITION	2 couches de ANTEOR BRILLANT

Se reporter aux fiches techniques correspondantes

SUPPORTS ET FONDS - PREPARATION.

- **SUPPORTS :**
 - Conformes au DTU 59.1 neufs ou anciens, recouverts ou non d'anciennes peintures en bon état.
 - Une reconnaissance préalable est nécessaire pour déterminer la nature des préparations et l'impression éventuelle.
- **PREPARATIONS :**
 - Conformes au DTU 59.1.
 - Enduisage obligatoire ou impression IMPRIMA sur matériaux alcalins (ciment et dérivés).
 - Protéger les métaux par un primaire approprié (VIGORPRIM, PRIVIGOR 664...).

APPLICATIONS.

- **MATERIEL D'APPLICATION :**
 - Brosse, rouleau laqueur.
 - Pistolet : nous consulter.
- **DILUTION :**
 - Brosse ou rouleau : prêt à l'emploi. **NE PAS DILUER.**
 - Pistolet : nous consulter.
- **MISE A LA TEINTE :**
 - Par mélange avec nos colorants universels PANTINT (3 % maximum).
 - En machine à teinter avec nos colorants Chromatic.
- **NETTOYAGE DU MATERIEL :**
 - Aux solvants.
- **PRECAUTIONS D'EMPLOI :**
 - Conditions d'application conformes au DTU 59.1. En particulier, ne pas appliquer au dessous de 8 °C en intérieur et de 5 °C sur boiserie extérieures.

NF T 36005
Famille 1 - classe 4a

Seigneurie
Pour main de maître

EXTRAIT DU D.T.U 59.1

Tableau 3 : Plaques de parement en plâtre à épiderme cartonné
(conformes à la norme NF P 72-302 et exécutées suivant prescriptions des normes NF P 72-203 (Référence DTU 25.41) et NF P 72-204 (Référence DTU 25.42)) — Travaux intérieurs

Subjectile	État de finition recherché ¹⁾			Époussetage	Impression	Rebouchage ²⁾	Révision des joints ²⁾	Enduit non repassé ²⁾	Enduit repassé ²⁾	Ponçage et époussetage	Couche intermédiaire	Révision	Couche de finition
	Mat	Satiné	Brillant ^{*)}										
Plaque de parement en plâtre (voir 5.5)	Finition C			X	X								X
	Finition B			X	X		X	X		X	X		X
	Finition A			X	X	X	X		X	X	X	X	X

* Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre aux exigences du tableau E.3 figurant en annexe E.

1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. La finition A est d'aspect finement poché ou lisse. L'application, en finition «tendue», ne s'exécute que pour des travaux de finition spécifique, sur prescription spéciale (voir paragraphe 6.5.1.3). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir paragraphe 3.2.2.2).

2) Un même type d'enduit peut convenir à toutes ces opérations. L'aspect est lisse ou structuré. En aspect structuré, le détail des opérations est défini dans les documents particuliers du marché.

Tableau 1 : Enduits en plâtre à base de gypse naturel — Travaux intérieurs (exécutés suivant prescriptions de la norme NF P 71-201 (Référence DTU 25.1))

Mode d'exécution du subjectile	État de finition recherché ¹⁾			Égrenage	Époussetage	Impression ²⁾	Rebouchage ³⁾	Ratissage ³⁾	Enduit non repassé ³⁾	Enduit repassé ³⁾	Ponçage et époussetage	Couche intermédiaire	Révision	Couche de finition
	Mat	Satiné	Brillant ^{*)}											
Enduit en plâtre lissé (voir 5.2)	Finition C				X	X								X
	Finition B				X	X	X		X		X	X		X
	Finition A				X	X	X		X		X	X	X	X
Enduit en plâtre coupé (voir 5.2)	Finition C			X	X	X								X
	Finition B			X	X	X	X	X	X		X	X		X
	Finition A			X	X	X	X	X		X	X	X	X	X

* Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre aux exigences du tableau E.3 figurant en annexe E.

1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. La finition A est d'aspect finement poché ou lisse. L'application de peinture, en finition «tendue», ne s'exécute que pour des travaux de finition spécifique, sur prescription spéciale (voir paragraphe 6.5.1.3). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir paragraphe 3.2.2.2).

2) Facultative selon les prescriptions du paragraphe 6.5.1.3.

3) Un même type d'enduit peut convenir à toutes ces opérations. L'aspect est lisse ou structuré. En aspect structuré, le détail des opérations est défini dans les documents particuliers du marché.

Tableau 14 : Subjectiles bois et dérivés — Travaux intérieurs (peinture)

Subjectiles bois admis (voir 5.6)	Qualité de surface	Peinture ⁶⁾												
		État de finition recherché ¹⁾			Brossage	Impression ^{3) 5)}	Rebouchage	Ponçage	Enduit non repassé	Enduit repassé	Ponçage à sec	Couche intermédiaire	Révision	Couche de finition
		Mat	Satiné	Brillant ^{*)}										
Bois massif latté	Raboté	Finition C			X	X								X
	Éléments plaqués MDF	Finition B			X	X	X		X ⁴⁾		X	X		X
Panneaux de particules		Raboté et poncé	Finition A			X	X	X	X	X ⁴⁾	X	X	X	X
Contreplaqués (voir 5.6.1) ²⁾	Panneaux de fibres durs ²⁾	Brut	Finition C			X	X							X
		Poncé	Finition B			X	X	X			X	X		X
			Finition A			X	X	X	X	X	X	X	X	X

* Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre aux exigences du tableau E.3, figurant en annexe E.

1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. La finition A est d'aspect finement poché ou lisse. L'application de peinture en finition «tendue» ne s'exécute que pour des travaux de finition spécifique, sur prescription spéciale (voir paragraphe 6.5.1.3). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir paragraphe 3.2.2.2).

2) Les produits de masse volumique inférieure à 0,5 ne sont pas traités dans ce tableau.

3) L'impression peut être exécutée en atelier par un fabricant ou autre corps d'état concerné. En pareil cas, il est fait référence à l'article 4 du CCS.

4) Ces opérations ne s'appliquent pas aux fenêtres et portes-fenêtres.

5) L'impression des fonds de feuillure est effectuée avant pose des vitrages ; les parclozes sont imprimées avant la livraison au peintre (voir 6.5.4.4).

6) Le maître d'ouvrage ou son représentant doit s'assurer que ce qu'il prescrit pour l'intérieur est compatible avec le système extérieur (voir paragraphe 6.5.4.4).

NOTE : Les joints sont considérés apparents ou habillés par un couvre-joint.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE SECTEUR 8 - BATIMENT	BEP	FINITION Peinture Vitrerie Revêtements	X	SESSION 2004	Code	Forme	Durée	ANALYSE D'UN DOSSIER ET REDACTION D'UN MODE OPERATOIRE Dossier ressources	Coefficient	6
				Epreuve	EP 2	Ecrité	4 h		Feuille	3 / 6

EXTRAIT DU DTU 53.1

3 - Matériaux

3.1 Matériaux de revêtement

Les moquettes tricotées, touffetées, tissées et floquées, en lés ou en dalles doivent répondre aux exigences de la NF EN 1307.

Les revêtements de sol aiguilletés en lés ou en dalles doivent répondre aux exigences de la NF EN 1470 et prEN 13297.

3.4 Autres matériaux

3.4.1 Pour la pose collée

3.4.1.1 Enduit de lissage et de ragréage autolissant

Les produits de lissage utilisés doivent faire l'objet d'un Avis Technique assorti d'un classement P (au sens du classement UPEC) au moins égal à celui du local à revêtir.

3.4.1.2 Colle

3.4.1.2.1 Principales colles utilisées par référence à la NF T 76-011 :

Colles à solvants organiques :

- caoutchouc synthétique : polychloroprène, polyuréthane, styrène-butadiène (colles contact) ;
- résines naturelles colophane et dérivés («solution alcool») (COL) ;

NOTE il existe des colles à base de résines naturelles non étiquetables Xi (taux de colophane).

— colles réactives : polyuréthane mono ou bi-composant ;

— adhésifs en dispersion aqueuse :

- polyacrylique et copolymères (DAC),
- divers synthétique (DLS).

3.4.4 Barres de seuil

NOTE Ce sont des bandes métalliques de forme légèrement bombée en aluminium, en acier galvanisé, en laiton ou en inox, fixées habituellement par clouage ou par vissage après perçage et chevillage. Il existe également des barres métalliques autocollantes.

4 Supports

Les supports sont les suivants.

4.1 Supports neufs

4.1.1 Supports à base de liants hydrauliques

4.1.1.1 Chapes rapportées ou incorporées

Les ouvrages sont exécutés conformément à la NF P 14-201-1 (Référence DTU 26.2) laquelle spécifie les dispositions en matière d'états de surfaces requis.

Surfaces		Planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2 m	Planéité locale rapportée à un réglel de 0,20 m (creux maximal sous ce réglel) hors joint	Toiérances d'aspect et autres spécifications
Béton brut		Pas de spécification particulière	Pas de spécification particulière	Pas de spécification particulière
Béton surfacé :	parement courant	10 mm	3 mm	Aspect régulier
	parement soigné	7 mm	2 mm	Aspect fin et régulier
Béton à chape incorporée		7 mm	2 mm	Aspect fin et régulier
Chape rapportée		5 mm	2 mm	Aspect lisse, fin et régulier
Cas particulier des dalles préfabriquées :	parement courant	7 mm	2 mm	Aspect fin et régulier
	parement soigné	5 mm	1 mm	Aspect fin et régulier Désalignement au droit des joints inférieur à 3 mm

5 Dispositions préalables à la pose

5.1 État du chantier

La pose du revêtement de sol textile ne peut être effectuée que si les conditions ci-après sont toutes satisfaites :

NOTE 1 Les travaux de revêtements de sol textiles ne peuvent être entrepris qu'après mise en œuvre du carrelage, des parquets et de tous travaux auxquels le revêtement de sol textile doit se raccorder.

— clos et couvert réalisés :

— travaux d'apprêt ou de peinture terminés sur murs et plafonds, ou séchage du gros œuvre, des enduits et raccords (humidité maximale de 2,5 % pour les maçonneries et 5 % pour les plâtres) ;

— vérification de l'étanchéité des installations sanitaires et de chauffage ;

— absence de réhumidification des locaux.

NOTE 2 Aucun travail complémentaire ne doit être prévu qui puisse entraîner cette réhumidification.

— température des locaux au moins égale à + 12 °C

NOTE 3 En cas de pose à une température inférieure à 12 °C, il existe pour les DPA un risque important d'ouverture des joints au moment de la mise en service du local (et du chauffage).

— les portes laissent le jeu nécessaire pour la pose du revêtement :

— le support est exempt de tous dépôts et déchets ;

— pose de plinthes terminée ;

— l'humidité relative ambiante ne doit pas dépasser 65 % au moment de la pose.

5.2 Travaux préparatoires

5.2.1 Sur support neuf

5.2.1.2 Pose collée de moquette en lés

L'application d'un enduit de lissage est obligatoire.

L'enduit devra être réalisé conformément au CPT pour l'exécution des enduits de lissage et de ragréage autolissant destinés à la préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sols minces (Cahier du CSTB n° 2843 d'octobre 1995, en cours de révision).

5.3 Degré d'humidité

Lors de la pose, le support en mortier ou en béton doit présenter une siccité convenable (teneur en humidité n'excédant pas 5 % de la masse sèche déterminée en étuve ventilée à 70 °C).

NOTE 1 La mesure de la teneur en humidité peut être vérifiée à l'aide de la bombe à carbure. Dans ce cas, la mesure sera réalisée à une profondeur d'au moins 4 cm.

Dans le cas d'une chape fluide, à base de sulfate de calcium, l'humidité résiduelle doit être inférieure à 0,5 %.

NOTE 2 À titre indicatif et pour une chape adhérente de 30 mm d'épaisseur, un délai de séchage d'au moins quatre semaines paraît nécessaire en période sèche et de cinq à six semaines en période humide.

Pour le séchage de l'enduit de lissage, un délai d'au moins 24 heures est nécessaire, éventuellement davantage en fonction de l'épaisseur de l'enduit et des conditions hygrométriques.

Le support à base de bois doit être sec à l'air.

6 Mise en œuvre

6.1 Dispositions générales

6.1.1 Stockage des matériaux

D'une manière générale, les matériaux doivent être entreposés dans des locaux fermés, à l'abri de l'humidité, dont la température doit être supérieure ou égale à 15 °C durant les 48 h précédant la pose.

Les dalles doivent être stockées à plat, sur une aire plane et continue (ne pas les stocker sur une palette à claire-voie), dans leur carton d'origine et sur une hauteur ne dépassant pas huit à dix cartons de 20 dalles.

Le produit de préparation et de collage doit être stocké à l'abri du gel et à une température inférieure à 30 °C.

6.1.2 Disposition des lés

Sauf prescriptions spéciales précisées dans le document particulier du marché, la disposition des lés doit répondre aux règles suivantes (qui ne s'appliquent pas aux placards) :

— la largeur des lés correspond à la laize usuelle du matériau employé :

NOTE 1 Les laizes usuellement utilisées dans le bâtiment sont les suivantes :

a) la laize de fabrication si elle est inférieure ou égale à 2 m ;

b) la laize de 2 m si celle de fabrication est supérieure à 2 m ;

On pourra, en outre, utiliser des largeurs plus grandes suivant prescriptions particulières du marché.

— chaque pièce ou local fermé est considéré séparément :

— d'une façon générale, dans un même local et sauf prescription contraire de la part du fabricant, les différents lés sont disposés dans le même sens et proviennent d'un même lot (bain de teinture).

NOTE 2 Pour les moquettes à velours, cette disposition permet d'orienter le couchant du velours dans le même sens.

Sur les paliers et sur les sols inclinés, le couchant du velours des moquettes « coupé » doit être orienté dans le sens de la descente :

NOTE 3 Des dispositions particulières aux escaliers figurent au paragraphe 6.5.

— dans le cas de lés de 4 m refendus en deux en usine (cas général des moquettes touffetées), l'entrepreneur devra tenir compte du repérage pour reconstituer les lés de production.

NOTE 4 Cela a pour objet d'éviter le nuançage à la jonction entre les lés.

À cet effet, il se référera aux numéros de pièces :

NOTE 5 Le fabricant doit donc réaliser en usine un système de repérage clair et efficace des pièces refendues.

— les revêtements de sol à décor répétitif doivent être raccordés de façon à assurer la continuité d'aspect d'un lé à l'autre ;

NOTE 6 Ils peuvent présenter des petits décalages ou lignages aux raccords entre les lés adjacents plus ou moins perceptibles à l'œil selon le dessin choisi. Cette remarque est également valable pour les moquettes touffetées à envers textile feutre aiguilleté.

— deux lés d'une largeur inférieure à la laize normale usuellement utilisée dans le bâtiment ne peuvent être posés l'un à côté de l'autre. Ils peuvent, par contre, être posés de part et d'autre d'un lé normal à condition que ce soit en bordure de la pièce ;

— l'appareillage des lés doit être effectué de façon à minimiser le nombre de joints *en bout*, compte tenu de la longueur des rouleaux.

Les autres modalités de dispositions de lés sont laissées à l'appréciation de l'entrepreneur.

6.2 Collage

6.2.1 Préparation du matériau de revêtement

On procédera à la découpe des lés en laissant une marge suffisante dans les deux dimensions pour réaliser les joints et les arasements.

6.2.2 Étalement de la colle

6.2.2.1 Température d'emploi

Les températures d'emploi prescrites par le fabricant de colle doivent être respectées. En tout état de cause, les colles ne doivent pas être utilisées :

— à une température du support inférieure à + 5 °C ;

— à une température ambiante au niveau du support supérieure à + 30 °C.

6.2.2.2 Préparation de la colle avant encolage

Il est nécessaire d'homogénéiser les colles avant l'emploi.

6.2.2.3 Application de la colle

L'étalement de la colle s'effectue d'une manière régulière par simple encolage conformément aux instructions du fabricant de colle.

NOTE Cet étalement est très généralement effectué au moyen d'une spatule dentelée.

Les modes d'application autres que la spatule dentelée (rouleau ; pistolet à air comprimé) demandent une technicité particulière.

— si l'on ne met pas assez de colle, la surface de collage effectif est insuffisante et il n'y a pas bonne adhérence entre la colle et le revêtement ;

— si l'on met trop de colle et si l'on n'augmente pas le temps de gommage en conséquence, on risque d'enfermer l'eau ou les solvants et le film de colle reste mou trop longtemps, ce qui peut provoquer des cloques et décollements.

En cas d'emploi de colles «résine alcool» (qui contiennent des solvants inflammables), les prescriptions réglementaires doivent être respectées :

— ne pas fumer, ni provoquer aucune flamme ou point chaud ;

— ventiler les locaux ;

— signaler le danger dans les locaux voisins.

La consommation indiquée par le fabricant de colle doit être respectée.

6.2.3 Pose du matériau

Les revêtements de sol textiles sont collés en plein sur le support soit par pose «en bateau», soit «à la déroulée».

Selon la finition des lisières des revêtements de sol textiles livrés par le fabricant, les lés seront posés bord à bord ou à joints coupés.

6.2.4 Marouflage

Après collage, le revêtement doit être marouffé en partant du centre des lés et en allant vers l'extérieur. Le marouflage ne doit pas être fait avec un objet métallique.

NOTE Il est à noter que le transfert de la colle sur l'envers du revêtement de sol est rarement total, même dans le cas d'un collage bien exécuté.

6.2.5 Arasements

Les revêtements de sol textiles ainsi collés sont arasés.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE SECTEUR 8 - BATIMENT	BEP	FINITION Peinture Vitrierie Revêtements	X	SESSION 2004	Code	Forme	Durée	ANALYSE D'UN DOSSIER ET REDACTION D'UN MODE OPERATOIRE Dossier ressources	Coefficient	6
				Epreuve	EP 2	Ecrite	4 h			

FICHE TECHNIQUE : PRIMROXOL

PREPARATION DES SOLS

PRIMROXOL est un primaire d'accrochage prêt à l'emploi, destiné à sécuriser l'adhérence des enduits de lissage intérieurs sur des supports tels que :

- Enduits ciment, enduits de lissage
- Béton normalement absorbant et absorbant
- Ancienne colle acrylique.

Employé dilué, il contribue à réduire la porosité des supports absorbants.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

NATURE : Dispersion de résines synthétiques plastifiées.

DENSITÉ : 1,08.

ASPECT : Liquide blanc "laiteux".

ASPECT DU FILM SEC : Translucide.

POINT ÉCLAIR : Supérieur à 55° C Norme NF M 07-011.

TEMPÉRATURE D'UTILISATION : +10 à +30° C.

TEMPS DE SÉCHAGE⁽¹⁾ : 10 mn sur support très absorbant
30 mn sur support normalement absorbant.

CONSOMMATION : 100 à 150 g/m² selon porosité du support.

⁽¹⁾ Le temps de séchage est fonction de la température et de l'humidité ambiante, de l'hygrométrie et de la porosité des supports.

TEMPS DE SÉCHAGE

10 mn à 30 mn

DENSITÉ

1,08

CONSOMMATION

100 à 150 g/m²
selon porosité du support

TEMPÉRATURE D'UTILISATION

+10 à +30° C

EMBALLAGES

Jerrycan 5 Kg net
Palette 75 x 5 Kg
Jerrycan 20 Kg net
Palette 24 x 20 Kg

CONSERVATION

Réceptacle fermé à l'abri du gel et des fortes températures

AVANTAGES

- Augmente l'adhérence des enduits de lissage.
- Facile d'emploi : la mise en œuvre s'effectue au moyen d'un rouleau mousse.
- Sans odeur : peut être utilisé dans tous types de locaux.
- Ininflammable à l'emploi.
- Bénéficie d'un avis technique dans le cadre de l'emploi du ROXOL HR sur supports neufs à base de ciment, normalement absorbants.

PREPARATION DES SUPPORTS

- Le support doit être sain, plan, lisse, sain, sec en permanence (non exposé à des remontées d'humidité), propre, solide, dégraissé et dépoussiéré.
- Éliminer par grattage : peintures, traces de plâtre, laitance de ciment, traces d'anciennes colles.
- L'humidité des supports au moment de la pose doit être inférieure à 3%.

Documents de référence :

- Guide pour la rénovation des revêtements de sols (cahier n°2055 du CSTB).
- DTU n°53.1 "Revêtements de sols textiles".
- DTU n°53.2 "Revêtements de sols plastiques".
- Cahier des prescriptions techniques d'exécution des enduits de lissage des sols intérieurs. Cahier n°1835 du CSTB.
- DTU n°26.2 "Chapes et dalles à base de liants hydrauliques".

PRIMROXOL

PRIMAIRE POUR PREPARATION DES SOLS INTERIEURS

Avis technique n°12/95-892 : ROXOL HR + PRIMROXOL



APPLICATION

Fonction primaire d'accrochage sur support normalement absorbant
Le PRIMROXOL est utilisé non dilué. Le PRIMROXOL est appliqué au rouleau mousse à raison de 100 g/m². Laisser sécher 30 mn avant d'appliquer l'enduit de lissage.

Fonction préparateur de support absorbant base ciment
Dilution à raison de un volume de PRIMROXOL pour un volume d'eau. Badigeonner les supports à l'aide d'un rouleau ou d'une raclette (plusieurs couches successives peuvent être nécessaires).

- Consommation : 100g/m²/couche.
- Délai maximum entre l'application du PRIMROXOL et l'application de l'enduit de lissage : 6 à 12 heures.

OBSERVATIONS

- Utilisable en intérieur seulement.
- Les outils et tâches fraîches se nettoient à l'eau.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux.
- Stockage : Réceptacle fermé à l'abri du gel et des fortes températures.
- Conservation : 1 an en emballage d'origine non ouvert et à température ambiante de +5 à +30° C.
- Précaution : Craint le gel. Réversible au gel jusqu'à -5° C.

SADER
BATIMENT

FICHE TECHNIQUE : ROXOL S

ENDUITS DE SOL INTERIEURS

PRECONISATIONS

ROXOL® S est un enduit de lissage prêt au mouillage pour sols intérieurs, recommandé dans les locaux privatifs à trafic modéré classés P2 au plus, et les locaux à trafic intense classés P3 dans sa version adjuvantée. Se reporter au classement UPEC des locaux (cahier du C.S.T.B n°2899 de Juillet-août 1998).

SUPPORTS ASSOCIES

Supports à base de liants hydrauliques conformes à ceux définis dans le "Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des enduits de lissage de sols intérieurs".

SUPPORTS NEUFS

Chapes rapportées en mortier de ciment ou similaire.
Chapes incorporées en mortier de ciment.
Dalles en béton surfacé soigné.
Éléments préfabriqués en béton.
Chapes asphaltées.

RENOVATION

Anciens carrelages, tomettes, terres cuites...
Anciennes colles.
Chapes asphaltées.
Chapes sèches (plaques de plâtre spéciales posées au sol).
Anciennes dalles semi-flexibles.

L'enduit de lissage ROXOL® S est apte à recevoir tous les revêtements de sol suivants :

Revêtements de sol plastiques collés classés P2 au plus.
Version adjuvantée (classe P3) : tous les revêtements de sol classés P3, y compris parquets et carrelages.

CARACTERISTIQUES

COMPOSITION : poudre grise à base de liants hydrauliques, de charges minérales et d'adjuvants spéciaux.

DILUTION D'EMPLOI

6 litres d'eau par sac de 25 kg.

DUREE PRATIQUE D'UTILISATION DE LA GACHEE

Avec un bon pouvoir auto-lissant : 20 mn.

OUVERTURE AU TRAFIC

2 à 6 heures.

SÉCHAGE

24 à 72 heures.

CONSOMMATION D'UTILISATION

1,5 kg poudre/mm/m².
P3 : 4,5 kg / m².

TEMPÉRATURE D'UTILISATION

+6° C à +25° C.

EMBALLAGE

Sac de 25 kg
Palette de 48 sacs.

CONSERVATION

6 mois maximum en sac non-ouvert, à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

PREPARATION DES SUPPORTS

- Les supports destinés à recevoir ROXOL® S devront être sains, secs, solides, propres, non fissurés, à surface plane et régulière, normalement absorbants, et exempts de produits gras, conformes aux règles professionnelles.
- Les trous importants seront préalablement rebouchés (ROXOL® REBOUCHEUR RAPIDE).
- Éliminer toutes traces de peintures, de plâtre, laitance de ciment, restes d'anciennes colles, parties du support peu ou non adhérentes.

Supports absorbants à base de ciment : chapes-ciment, dalles béton...

Appliquer le primaire PRIMROXOL® ou UNIDUR®N (dilué 1 pour 1 avec de l'eau) au moyen d'un rouleau* à raison de 100 g/m²/couche jusqu'à régulation de la porosité.

Supports normalement absorbants à base de ciment.

Si nécessaire, appliquer le primaire PRIMROXOL® ou UNIDUR®N non dilué au moyen d'un rouleau* à raison de 100 g/m².

Supports peu ou non absorbants : béton surfacé "hélicoptère", anciens carrelages...

Appliquer le primaire UNIDUR®N non dilué au moyen d'un rouleau* à raison de 100 g/m².

Outils

Préférer le rouleau à la raclette.
Rouleau* obligatoire pour les supports présentant du relief (ex. : carrelages).

CAS PARTICULIERS

Chapes asphaltées.**

- Après grenaillement elles doivent être dures et propres, conformes aux paragraphes A et B du cahier du C.S.T.B. n°913 bis de novembre 1969.
- Appliquer le primaire d'accrochage IMPREGUE ou EPONAL® PRIMEPOX au rouleau* à raison de 100 g/m².

* Manchon et monture (250 et 500 mm) disponibles sur catalogue.
** Sur chape asphaltée neuve, prévoir au préalable un grenaillement.

Autres supports en rénovation

Ces supports nécessitent l'application de primaires spécifiques. Voir le tableau "Choix des primaires" sur fiches techniques des primaires PRIMROXOL®, UNIDUR N, IMPREGUE.

ROXOL® S

ENDUIT DE LISSAGE POUR SOLS CLASSES P2 et P3

(classés P3 en version adjuvantée)

CLASSE P2

CLASSE P3 : (à partir de 3 mm en version adjuvantée)

Prêt au mouillage, facile à préparer.
Sans retraits, très tolérant en réhabilitation.
Sans primaire sur supports normalement absorbants.
Très auto-lissant, mise en œuvre rapide, planéité parfaite porçage réduit ou inutile.
Possibilité d'adjuvantation avec ADJUVANT FORCE 3 : ROXOL® S est alors de classe P3.
Épaisseurs d'emploi : Sols classés P2 : 1 à 5 mm.
Version adjuvantée : Sols classés P3 : 3 à 10 mm.



PREPARATION DE L'ENDUIT

- A l'aide d'un malaxeur équipé d'un fouet dont la vitesse de rotation n'excédera pas 500 tours/mn, verser 1 sac de ROXOL® S dans 6 litres d'eau propre.
- Laisser reposer 1 mn à 1 mn 30, remélanger pendant 30 secondes. L'enduit est prêt.
- Sols classés P3**
- Gâcher 1 sac de ROXOL S dans 5,5 à 6 litres d'eau dans laquelle sera préalablement dispersé 1 kg d'ADJUVANT FORCE 3.
- Au moyen d'une lisseuse inoxydable, "tirer" à zéro afin d'assurer l'adhérence au support, puis lisser et régler de façon régulière à l'épaisseur souhaitée.

Délai de mise en service

- Ouverture à la marche : 2 à 6 heures à 20° C. (version adjuvantée : 4 à 8 heures à 20° C).
- Collage des revêtements de finition :
24 à 48 heures : colles acryliques.
72 heures : colles résines alcool ou néoprènes. (selon température et humidité ambiante).
- Une seconde couche de ROXOL® S peut être appliquée dès ouverture à la marche de la première couche.
- Ne pas appliquer de passes successives espacées de plus de 12 heures sans la mise en œuvre d'un primaire (PRIMROXOL®, UNIDUR®N).

REMARQUES ET OBSERVATIONS

- Ne pas utiliser ROXOL® S :
En extérieur.
- Sur des supports friables, déformables ou humides en permanence.
- Sans revêtement de finition.
- Ne jamais rajouter d'eau à l'enduit lors du début de prise.
- Ne pas utiliser sur des supports sujets à des remontées d'humidité.
- Ne pas appliquer directement sur métal.
- L'enduit frais doit être protégé, pendant les premières heures après la pose, de toute source de chaleur et de courants d'air, qui pourraient conduire à la formation de microfissures.
- Éviter tout excès d'eau de gâchage nuisant au durcissement normal de l'enduit de lissage.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE	BEP	FINITION	X	SESSION 2004	Code	Forme	Durée	ANALYSE D'UN DOSSIER ET REDACTION D'UN MODE OPERATOIRE	Coefficient	6
SECTEUR 8 - BATIMENT		Peinture Vitrerie Revêtements		Epreuve	EP 2	Ecritte	4 h	Dossier ressources	Feuille	5 / 6

FICHE TECHNIQUE : SADER FIX

COLLES SOLS EMULSION

POUR REVETEMENTS DE SOL

P.V.C homogènes (dalles ou lés)
P.V.C multicouches (mousse P.V.C ou compact)
P.V.C sur liège
Vinyles Expansés Reliefs (V.E.R)
Aiguilletés sur mousse latex
Moquettes sur mousse (latex, P.V.C....)
Moquettes dossiers synthétiques (Action Bac....)
Coco-Sisal envers latexé

Préconisée par les principaux fabricants

CARACTERISTIQUES

COULEUR : beige clair
DENSITÉ (NF : T76.300) : 1,3 ± 0,02
EXTRAIT SEC (NF : T76.101) : 73,5 ± 2,7 %
VISCOSITÉ (NF : T76.102) : 36000 ± 25 % mPa.s
ININFLAMMABLE A L'EMPLOI
POINT ÉCLAIR (NF : M07.013) : non applicable

TEMPS DE GOMMAGE

5 à 10 mn *

TEMPS OUVERT

60 mn *

OUVERTURE AU TRAFIC

18 heures environ *

PRISE DEFINITIVE

48 heures environ *

CONSOMMATION

250 à 350 g/m²

TEMPERATURE D'UTILISATION

+ 10 à + 25 °C

EMBALLAGES

Seaux plastiques de 6kg
Seaux plastiques de 20kg

CONSERVATION

1 an maximum en emballage d'origine, non ouvert, conservé entre + 10 °C et + 30 °C.

SUPPORTS DE BASE

Bétons surfacés à parement soigné
Chapes base ciment (incorporées ou rapportées)
Chapes anhydrite (1) (cf. Avis Technique)
Anciens carrelages, anciens parquets (convenablement lissés)
Panneaux de particules ou contreplaqués (1)

(1) : Les panneaux de contreplaqués ou de particules, traités hydrofuges (CTBX ou CTBH) ou ignifuges, ainsi que les chapes anhydrite, devront obligatoirement recevoir l'application à retus de notre primaire IMPREGLUE, plusieurs couches croisées peuvent être nécessaires (100 à 120 g / m²/couche).

PREPARATION DES SUPPORTS

Ils doivent être résistants, sains, secs, propres, dépourillés, plans et exempts de produits gras
Le support doit être conforme aux règles professionnelles C.S.T.B. (D.T.U. ou C.P.T.) DIN 18365 ou C.S.T.C (Belgique) :

Pose en neuf

D.T.U n° 53.1 Revêtements de sol textiles collés
D.T.U n° 53.2 Revêtements de sol plastiques collés

Pose en rénovation

Guide C.S.T.B n° 2055-1 : Revêtements de sol textiles

Guide C.S.T.B n° 2055-2 : Revêtements de sol plastiques

L'humidité des supports au moment de la pose ne doit pas être supérieure à 3 %
(Chape anhydrite : ne doit pas être supérieure à 0,5 %)
Les dalles béton ou chapes ciment doivent être préparées avec nos enduits de lissage :

P2 : ROXOL S 95

P3 : ROXOL S 95 + ADJUVANT FORCE 3

ROXOL HR

ROXOL FLEX (parquets, panneaux dérivés du bois)

APPLICATION DE LA COLLE

Avec la spatule appropriée, appliquer la colle sur le support en simple encollage.

Choix de la spatule crantée

(selon l'absorption et la rugosité des matériaux) :

Spatule n°1

Pour tous revêtements à envers lisses (P.V.C en dalles et lés, V.E.R, mousses), dépose 250 g/m² environ

Dans le cas de revêtements minces, et pour éviter que la forme des stries de colle n'apparaisse à l'usage, nous recommandons :

poser sur un film de colle humide

passer un rouleau-laine rase (type rouleau-laqueur)



COLLE ACRYLIQUE POLYVALENTE

- PIEGEANT ELEVE
- PRISE RAPIDE
- SANS SOLVANT

Excellent rendement
Facile à étaler
Pour locaux non ventilés ou ouverts au public
Réduit l'attente avant circulation
Convient sur sol chauffant
Excellente résistance sous sièges à roulettes
Temps ouvert long



Spatule n°2

Pour envers rugueux, dépose 350 g/m² environ

Les critères de temps de gommage et de temps ouvert dépendent de la température, de l'hygrométrie ambiante, de la porosité du support, de la rugosité des matériaux et de la quantité de colle déposée.

MAROUFLAGE

Soigneux sur toute la surface (avec un rouleau lourd) pour bien écraser les sillons de colle et faire transférer la colle sur l'envers du revêtement.

JOINTS ET ARASEMENTS

Doivent être réalisés conformément aux notices de pose du fabricant et aux règles de l'art.

La soudure des joints (PVC) s'effectuera 24 heures après la pose

REMARQUES DIVERSES

Lors d'une pose sur sols chauffants, ceux-ci doivent être conformes aux D.T.U en vigueur (D.T.U 65.6, 65.7, 65.8) et aux cahiers des charges du C.S.T.B et C.S.T.C (Belgique).

Dans tous les cas, respecter le délai de séchage du support.

Nettoyer les taches (fraîches) et outils à l'eau.

Bien refermer les récipients après emploi.

Excellente résistance aux plastifiants du P.V.C

Craint le gel.

Réversible jusqu'à - 10 °C

Ne pas gerber plus d'une palette sur l'autre.

Nous tenons à votre disposition la fiche de données de sécurité.

ISO 9001

Nos usines d'Avelin (59) et Ibois (65) qui fabriquent nos colles Bâtiment ont été certifiées ISO 9001.

Fabriquée dans la C.E.

51/PF 11/98 - 4000 exemplaires

FICHE TECHNIQUE : MAXIGLUE

COLLES SOLS SOLUTION ALCOOL

POUR REVETEMENTS DE SOL

Moquettes à envers textile ou mousse latex, SBR (basse densité).
Futres enduits, revêtements sur envers jute.
Coco, Sisal sur envers mousse latex (basse densité) ou enduction latex.
Aiguilletés enduits ou non d'envers.

Ne convient pas pour la pose des moquettes à envers mousse latex haute densité PVC, dossiers synthétiques (Action Bac) : utiliser notre colle SUPER SADER TEX.

Préconisée par les principaux fabricants

CARACTERISTIQUES

COULEUR : beige clair.
DENSITÉ (NF : T76.300) : 1,49 ± 0,02
EXTRAIT SEC (NF : T76.101) : 82,5 ± 2 %
VISCOSITÉ (NF : T76.102) : environ 27500 mPa.s
POINT ÉCLAIR (NF : T60.103) : +4° C
COLLE SOLVANTEE, INFLAMMABLE A L'EMPLOI.

TEMPS DE GOMMAGE*

3 à 10 mn

TEMPS OUVERT*

45 mn environ

OUVERTURE AU TRAFIC

4 à 5 heures environ

PRISE DEFINITIVE

24 heures environ

CONSOMMATION

300 à 450 g/m²

TEMPERATURE D'UTILISATION

+ 10° C à + 25° C

EMBALLAGES

Seau plastique de 6kg
Seau plastique de 20kg

CONSERVATION

1 an maximum en emballage d'origine, non ouvert, conservé entre + 10° C et + 30° C.

SUPPORTS DE BASE

Bétons surfacés à parement soigné.
Chapes base ciment (incorporées ou rapportées).
Chapes anhydrite (cf. Avis Technique)⁽¹⁾.
Anciens carrelages, anciens parquets convenablement lissés.
Panneaux de particules ou contreplaqués⁽²⁾.

(1) : Primaire IMPREGLUE conseillé.

PREPARATION DES SUPPORTS

Ils doivent être résistants, sains, secs, propres, dépourillés, plans et exempts de produits gras.

Le support doit être conforme aux règles professionnelles C.S.T.B. (D.T.U. ou C.P.T.) DIN 18365 ou C.S.T.C (Belgique) :

Pose en neuf

D.T.U. n° 53.1 Revêtements de sol textiles collés.

Pose en rénovation

Guide C.S.T.B. n°2055-1 : revêtements de sol textiles.

L'humidité des supports au moment de la pose ne doit pas être supérieure à 3 %

(Chape anhydrite : ne doit pas être supérieure à 0,5 %).

Les dalles béton ou chapes ciment doivent être préparées avec nos enduits de lissage :

P2 : ROXOL S 95

P3 : ROXOL S 95 + ADJUVANT FORCE 3

ROXOL HR

ROXOL FLEX (parquets, panneaux dérivés du bois).

APPLICATION DE LA COLLE

Avec la spatule appropriée, appliquer la colle sur le support en simple encollage.

Choix de la spatule crantée (selon l'absorption et la rugosité des matériaux).

Spatule N°2

Pour usage classique, dépose 300 à 350 g/m² environ.

Spatule N°3

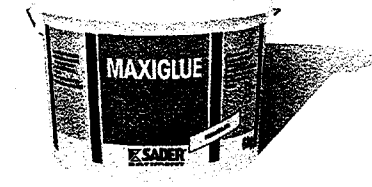
Pour usage intense, sièges à roulettes et envers jute, Coco et Sisal sur enduction latex, dépose 400 à 450 g/m² environ.

MAXIGLUE

COLLE ALCOOL POUR MOQUETTES ET AIGUILLETES

- PIEGEANT ELEVE.
- POLYVALENTE.
- TEMPS OUVERT LONG.

Facile à étaler.
Réduit l'attente avant circulation.
Convient pour locaux à trafic important.
Excellente adhérence.
Excellente résistance sous sièges à roulettes.



TEMPS DE GOMMAGE (NF : T 76125)

3 à 10 mn.

Le critère de temps de gommage dépend de la température, de l'hygrométrie ambiante, de la porosité du support, de la "nervosité" des matériaux et de la quantité de colle déposée.

TEMPS OUVERT (NF : T 76125)

Dépend de la température, de l'hygrométrie ambiante, de la porosité du support et de la quantité de colle déposée.

Il dépend aussi de la nature de l'envers :

45 mn pour un aiguilleté tout textile (20° C).

15 mn pour un envers mousse latex, SBR (basse densité).

MAROUFLAGE

Soigneux sur toute la surface (avec un rouleau lourd) pour bien écraser les sillons de colle et faire transférer la colle sur l'envers du revêtement.

JOINTS ET ARASEMENTS

Doivent être réalisés conformément aux notices de pose du fabricant et aux règles de l'art.

REMARQUES DIVERSES

Bien homogénéiser la colle avant l'emploi.

Facilement inflammable.

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

Ne pas fumer.

Aérer et ventiler les locaux.

Attendre l'évaporation complète des solvants avant de dérouler une protection étanche en surface des revêtements.

Dans tous les cas, respecter le délai de séchage du support.

Nettoyer les taches (fraîches) et outils avec de l'alcool à brûler ou notre SOLVANT N°1.

Bien refermer les récipients après emploi.

Ne craint pas le gel.

Ne pas gerber plus d'une palette sur l'autre.